

2026/

Département de la Lozère
COMMUNE DE GRANDRIEU
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 août 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Absentions : 0

Date de convocation : 21/08/2026

Date d'affichage : 21/08/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept août à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN, maire.

Étaient présents : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Agnès GHIO
Secrétaire de séance : Robert QUISSAC

Absents :

Excusés : Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Philippe LELARD - Alexandre MERLEN

Procurations : Procuration de Amélie CAYROCHE à Clarisse DELMAS - Procuration de Justine MALLET à Guillaume MARTIN - Procuration de Camille BELIN à Christophe RICOU - Procuration de Philippe LELARD à Krystelle PONTIER - Procuration d'Alexandre MERLEN à Agnès GHIO

27082026- Délib-02

Objet : Compte rendu des décisions du Maire.

En application de la délibération n°08042026-Délib-01 du 8 avril 2026 portant délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises sur la base de l'article 1 – 3° de ladite délibération l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

➤ **Décision n° DDM 2026-04 du 12 août 2026 :**

Passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence Lozère Ingénierie sise 4 rue de la Rovère dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD985 dans la traversée de Grandrieu.

Ce contrat est passé pour un montant de 11 200 euros HT (13440 euros TTC) et porte sur les différentes phases d'analyse de la problématique, s'assistance au choix du bureau d'étude (maître d'œuvre), de déroulement des études et des travaux.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Pierre-Emile SYLVAIN



Le secrétaire de séance,
Robert QUISSAC